



FICHE DE DIALOGUE
Seconde professionnelle Famille de Métiers –
Choix de la spécialité de bac pro
Rentrée 2024

ETABLISSEMENT

Nom :

Adresse :

.....
.....

 :

Mél :

IDENTIFICATION DE L'ELEVE

Numéro d'identifiant :

NOM Prénom de l'élève :

Date de naissance :

Classe fréquentée :

Professeur(e) principal(e) :

Représentant légal 1 :

Représentant légal 2 :

NOM Prénom :

NOM Prénom :

 fixe :

 fixe :

 portable :

 portable :

Mél :

Mél :

CLASSE D'ORIGINE DE L'ELEVE

Classe actuelle :

LV :

Enseignements optionnels :

Nom : Prénom : Classe :

SPECIALITE DEMANDEE DANS LA FAMILLE DE METIERS

Spécialité souhaitée :

Dans le même établissement

Changement d'établissement (préciser l'établissement souhaité) :

Motivation du projet / résumé du dialogue au second trimestre :

Avis de l'équipe pédagogique d'origine

Signature des représentants légaux :

Remarques :

- *L'entrée dans une spécialité de première professionnelle d'une même famille de métiers dans un autre établissement est conditionnée par les places disponibles. L'entrée dans la première professionnelle de la famille de métiers est de droit dans l'établissement d'origine.*
- *En cas de redoublement de la classe de seconde professionnelle dans le même établissement ou dans un autre, les demandes doivent être saisies dans AFFELNET.*
- *Pour les demandes de spécialité de 1^{ère} pro dans une autre famille de métiers, un avis DRAAF est nécessaire.*

Rappel Famille de métiers : 2de Pro Métiers de l'alimentation bio-industries → Bac Pro Bio-industries de transformation / Laboratoire contrôle qualité ; 2de Pro Métiers de la nature, jardin, paysage, forêt → Bac Pro Aménagements paysagers/ Forêt/ GMNP ; 2de Pro Métiers de la productions → Bac Pro Agroéquipements/Conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)/ Conduite et gestion de l'entreprise agricole/ Conduite et gestion de l'entreprise hippique/ Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole/ Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin/ Productions aquacoles ; 2de Pro Métiers du conseil vente → Bac Pro Technicien conseil vente en alimentation/ Technicien conseil vente en animalerie/ Technicien conseil vente univers jardinerie.

PROCEDURE A SUIVRE

La famille prend l'attache de l'établissement souhaité afin d'envisager cette orientation à partir du mois mars. L'établissement d'origine transmet à l'établissement souhaité un double de la fiche dialogue avant le 15 juin de l'année en cours.

Après le conseil de classe du dernier trimestre, la famille prend contact avec l'établissement souhaité pour demande d'inscription (selon places disponibles).